

Migrants : une question de justice

23/01/2018



Marie Duru-Bellat Sociologue

Le gouvernement a annoncé un projet de loi asile-immigration qui devrait être présenté en Conseil des ministres en février. Ceux qui espéraient une politique inspirée par un Président ouvert à des considérations non seulement empreintes de bienveillance mais aussi d'une certaine hauteur de vue philosophique sont pour le moins déçus. L'objectif semble être d'accueillir quelques migrants sélectionnés dans leur pays d'origine et gratifiés d'un visa. En attendant, on s'efforce de contenir les candidats à la migration dans des pays tampons, en fermant les yeux sur le « traitement » qui leur est réservé, et on entend durcir la chasse aux déboutés de l'asile ou aux migrants dits économiques.

Or, sur le plan philosophique, la question des migrants ne se réduit pas à une affaire de bienveillance, ni d'application du droit d'asile, mais plus fondamentalement de justice.

L'arbitraire du lieu de naissance

Il n'est pas besoin d'être grand philosophe pour admettre qu'une justice limitée à un seul pays est pour le moins problématique : les lois qui nous protègent sont-elles si justes, dès lors qu'elles nous protègent nous et pas eux ?

Dans un monde où la liberté de circulation ne saurait être réservée aux plus riches ou aux seules marchandises, et tandis que les conditions de vie dans les pays riches sont connues de tous et alimentent l'imaginaire d'une vie meilleure, on ne saurait prétendre contenir ce qui, de toute façon, est loin d'être une invasion : en 2015, environ un million de personnes se sont présentées aux portes de l'UE. L'équivalent de 0,2 % de la population du Vieux Continent (environ 510 millions d'habitants)...

Comme le notait Emmanuel Kant, personne n'a originellement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre

Et de quel droit refuserions-nous à certains le droit de se poser chez nous ? Comme le notait Emmanuel Kant (*Vers la paix perpétuelle*), personne n'a originellement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre. Notre pays, qui s'est insurgé contre le fait que la

naissance puisse déterminer la destinée, s'honorerait à s'insurger de même contre le fait que le lieu de naissance puisse être aussi déterminant qu'aujourd'hui.

Droits transnationaux

Certes, la terre ne peut devenir une jungle : il faut une réglementation internationale. A court terme, la suppression des frontières reste de l'ordre de l'utopie, mais la réflexion et l'action politique devraient s'orienter, en se tournant à nouveau vers Kant, vers des pistes juridiques : « *il ne s'agit pas de philanthropie mais de droit* », écrivait le philosophe. L'objectif devant être de garantir à tout être humain des droits transnationaux.

Les gens ne migrent pas parce qu'une frontière est ouverte, ils migrent pour sauver leur vie ou l'améliorer

Il faut de plus intégrer les résultats de la recherche, qui montrent que les gens ne migrent pas parce qu'une frontière est ouverte, mais pour sauver leur vie ou l'améliorer. Dès lors, on a toutes les raisons de penser que l'ouverture des frontières ne changerait guère le volume des migrations, ni leurs directions. Cet argument est renforcé par les nombreux effets positifs collatéraux qu'aurait une telle ouverture : de nombreuses vies sauvées, une élimination immédiate des trafiquants, des économies sur les sommes astronomiques dépensées par les Etats pour lutter contre l'immigration clandestine...

Le cosmopolitisme est un pragmatisme

Sur le long terme, l'Europe est la première à souligner qu'un pays qui fermerait complètement ses frontières serait sans doute condamné à disparaître, tant ses pays vieillissants ont un besoin vital d'immigrés. Une perspective cosmopolitiste (débattue actuellement en France par des philosophes comme Michaël Foessel, ou Francis Wolff) n'est pas une utopie de doux rêveurs : c'est la vision pragmatique et en même temps juste qui s'impose pour penser de manière réaliste le monde de demain.